

S.I.A.E.P. de Champtoceaux

Procédure d'intervention en cas de
pollution accidentelle sur le secteur La
Rivière - Le Port du Moulin à
Champtoceaux, dans le cadre de la
mise en œuvre du périmètre de
protection du captage AEP

Novembre 2011

NOTICE

Intervenants concernés par cette procédure d'intervention :

- ▶ Pompiers (SDIS 44 et 49)
- ▶ Services Techniques de la Mairie de La Varenne,
- ▶ Service Techniques de la Mairie de Champtoceaux,
- ▶ SIAEP de Champtoceaux,
- ▶ Exploitant de l'usine de production d'eau potable située dans le périmètre de protection,
- ▶ Riverains

Personnes à prévenir en cas de pollution accidentelle sur la chaussée :

- ▶ Pompiers (SDIS 44 et 49)
- ▶ SIAEP de Champtoceaux,

Préambule

Suite à l'arrêté DUP du 28 Février 2005 qui fixe le périmètre de protection AEP du secteur du Cul du Moulin, un réseau de collecte étanche des eaux pluviales (EP) de voirie et des bassins permettant le confinement de pollution accidentelles ont été réalisés en 2012 pour le compte du SIAEP de Champtoceaux.

La limite du périmètre de protection rapproché (voir cartes ci-après) fixe les limites géographiques de la zone intéressée.

Les voiries concernées par les venues d'eaux pluviales sont la RD 751, une partie du pont sur La Loire (RD 751c) et la zone de remblai (parking) située au débouché du pont d'Oudon, les stationnements de véhicules à moteurs rattachées à ces voiries sont, par extension, dans le périmètre de protection.

Fonctionnement du système de collecte des eaux pluviales

La nouvelle infrastructure de collecte des eaux pluviales est constituée :

- ⇒ D'un nouveau réseau de collecte des eaux pluviales de voirie associé à des grilles avaloirs et des bordures béton
 - ▶ Collecte et transport des eaux pluviales vers les 2 bassins
- ⇒ De 2 bassins enterrés de confinement de la pollution accidentelle. Ces bassins sont équipés d'un clapet en sortie (fonction : fermeture de la sortie du bassin) et d'un vannage en entrée (fonction : isolement du bassin, un by-pass en tête permet de contourner l'ouvrage)
 - ▶ Piégeage de la pollution dans le bassin
 - ▶ Confinement de la pollution avant évacuation

NB : en fonctionnement normal, le clapet ainsi que la vanne de tête sont ouverts. Les eaux pluviales collectées traversent les bassins avant de rejoindre directement La Loire.

Démarche à suivre en cas de pollution accidentelle

Exemple : renversement de camion-citerne sur la chaussée dans le périmètre de protection rapproché

- **En urgence** => fermeture du clapet de sortie de bassin,
- **Fin de la pollution** : les matières polluantes ont toutes été entraînées par l'eau de nettoyage ou l'eau de pluie vers les bassins => fermeture de la vanne de confinement de la pollution.

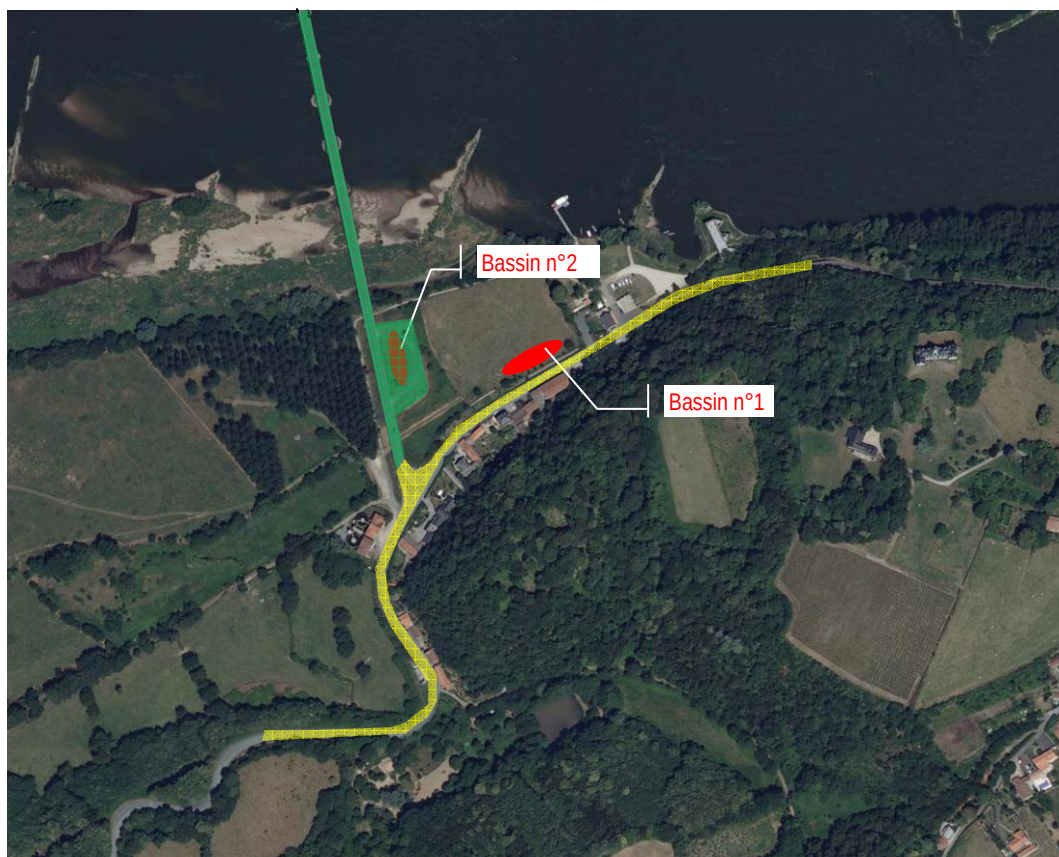
On retrouve ci-après :

- ⇒ La localisation de la zone concernée sur fond IGN
- ⇒ La localisation des bassins de confinement de la pollution sur photo aérienne
- ⇒ La localisation des équipements des ouvrages d'après des photos du site
- ⇒ Le plan de récolement des réseaux et ouvrages
- ⇒ Vue en plan et coupes du bassin n° 1

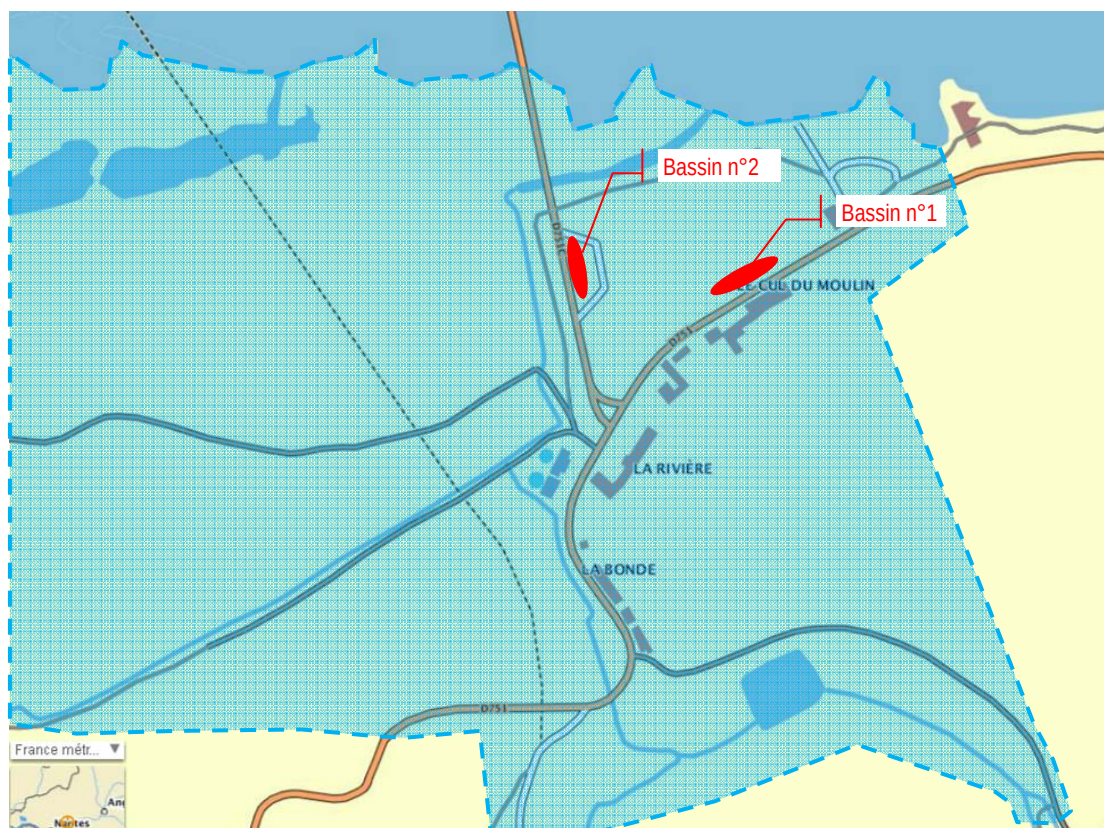
Localisation de la zone concernée par cette procédure



Localisation des bassins de confinement et leurs bassins versants associés



Délimitation du périmètre de protection rapproché (aire bleue, contour pointillé)



Bassin n° 1 – Vue générale

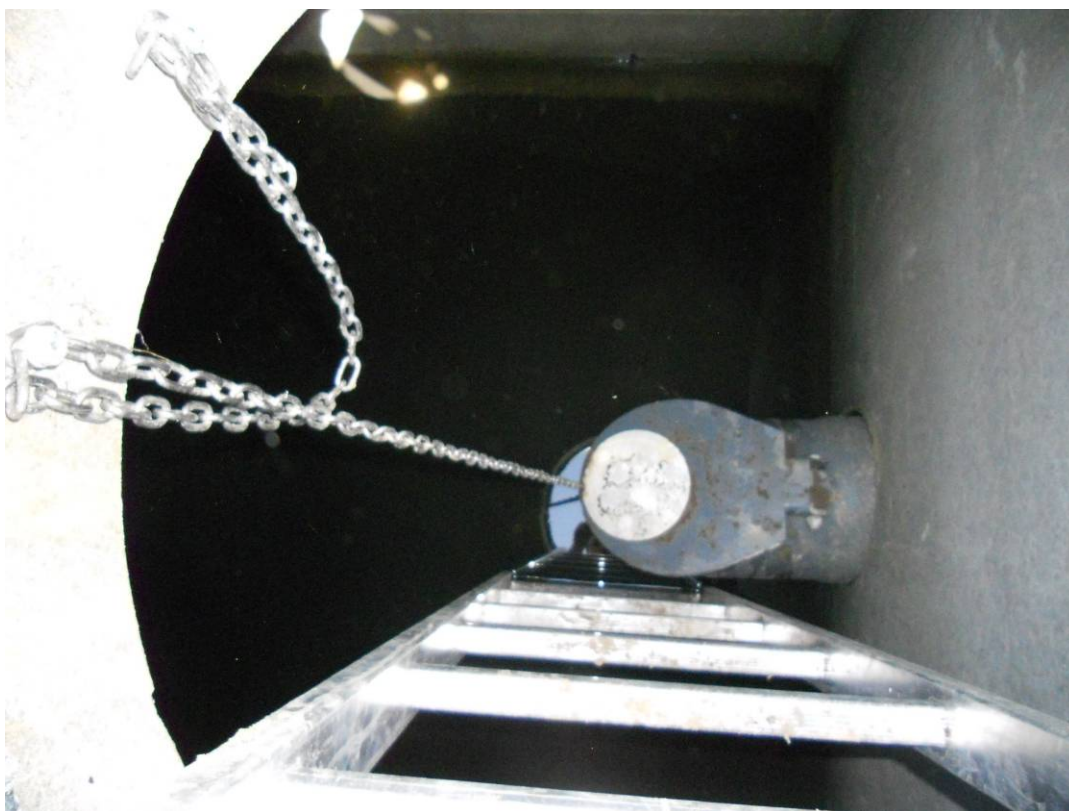


Bassin n° 1 - Regard d'accès au clapet de fermeture de la sortie du bassin



Bassin n° 1

Clapet ouvert à fermer lors d'une pollution accidentée en rabaissant la chaîne de maintien.

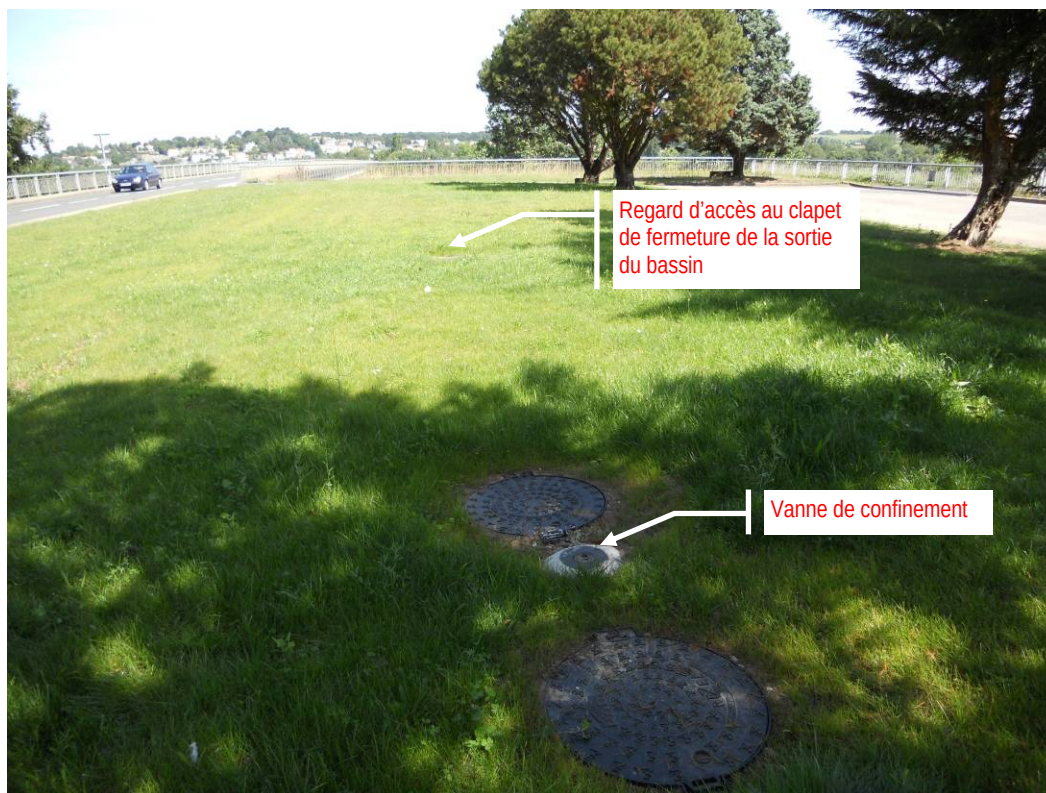


Bassin n° 1 - Vanne en amont du bassin à fermer pour confiner la pollution accidentelle (utiliser la clé de manœuvre disponible sous regard)



Bassin n° 2

Localisation de la vanne en amont du bassin à fermer pour confiner la pollution accidentelle et du clapet aval



Bassin n° 2

Vanne en amont du bassin à fermer pour confiner la pollution accidentelle (utiliser la clé de manœuvre disponible sous regard)



Bassin n° 2 - Regard d'accès au clapet de fermeture de la sortie du bassin

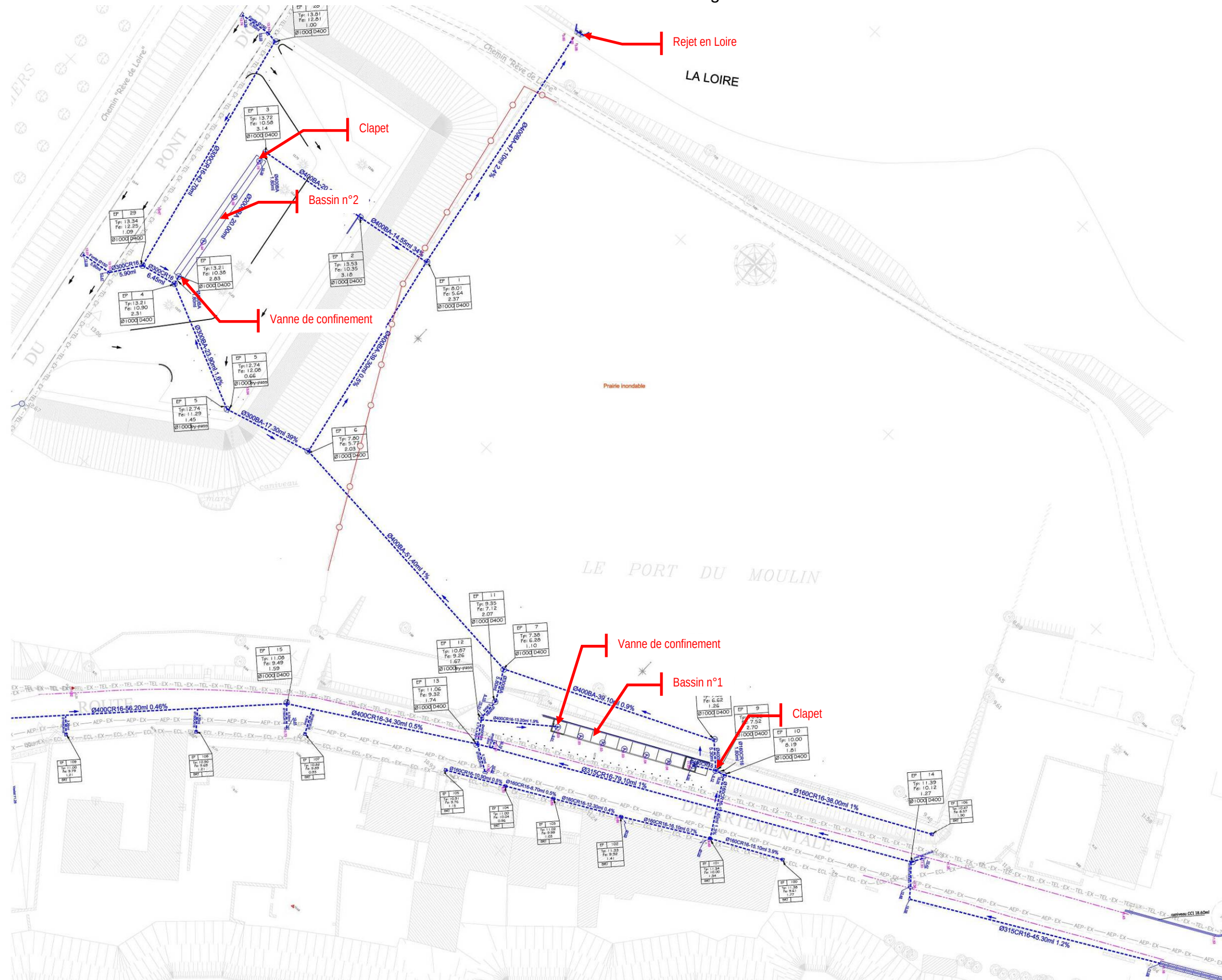


Bassin n° 2

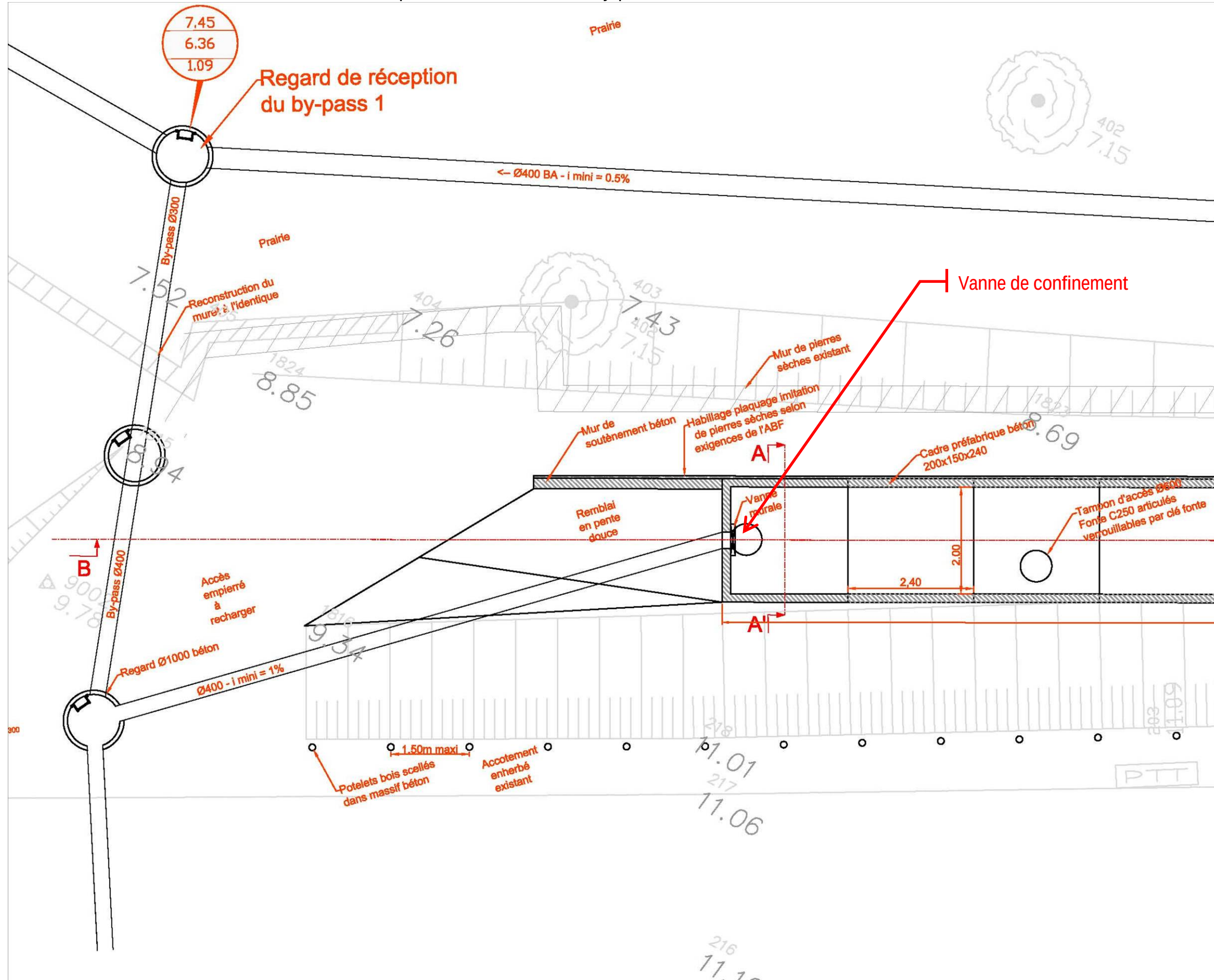
Clapet ouvert à fermer lors d'une pollution accidentelle en abaissant la chaîne de maintien.

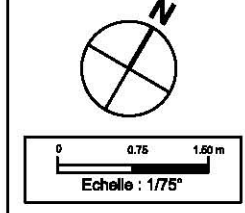


Plan de récolement des ouvrages réalisés



Vue en plan de l'alimentation et by-pass du bassin de confinement n° 1

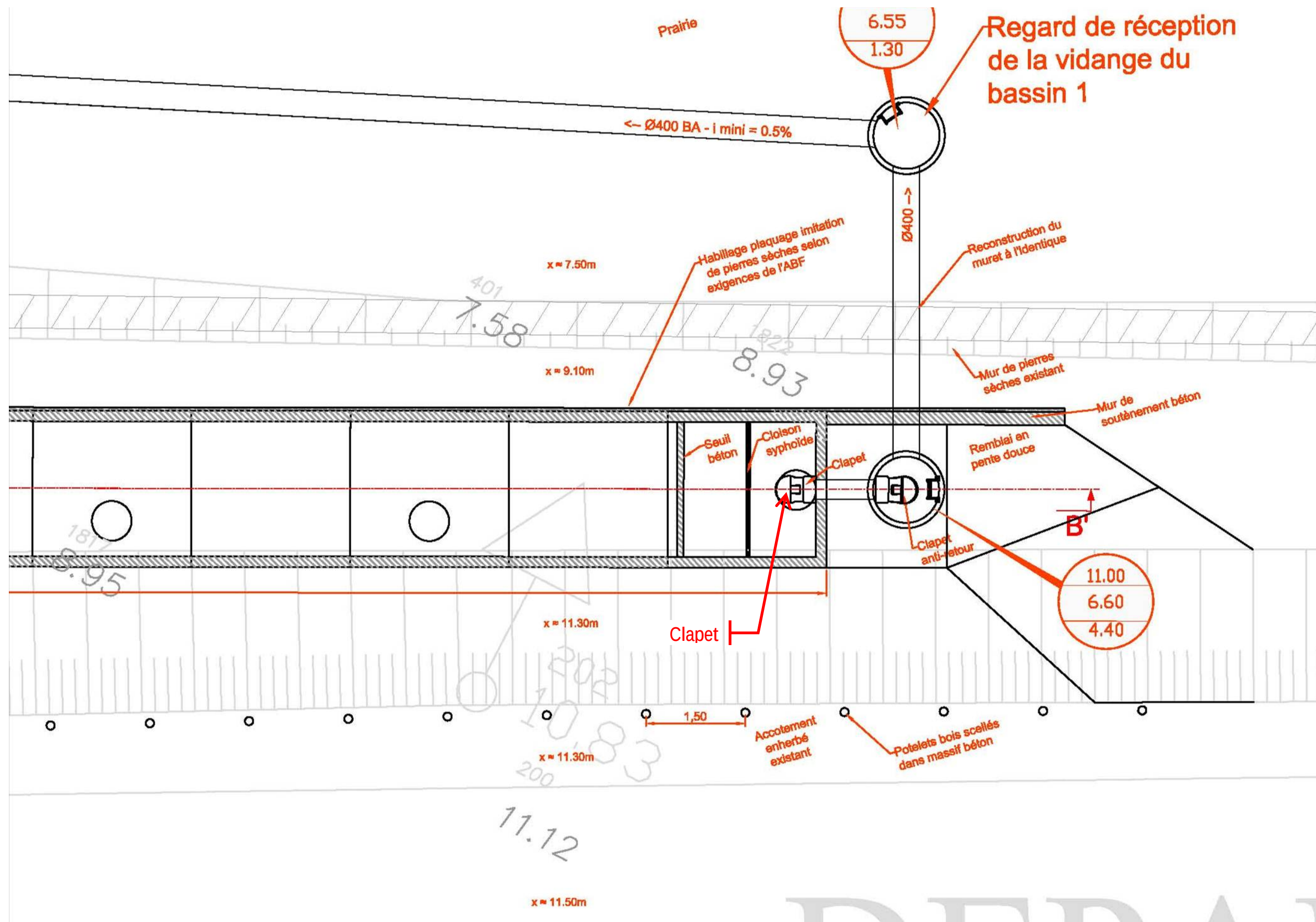




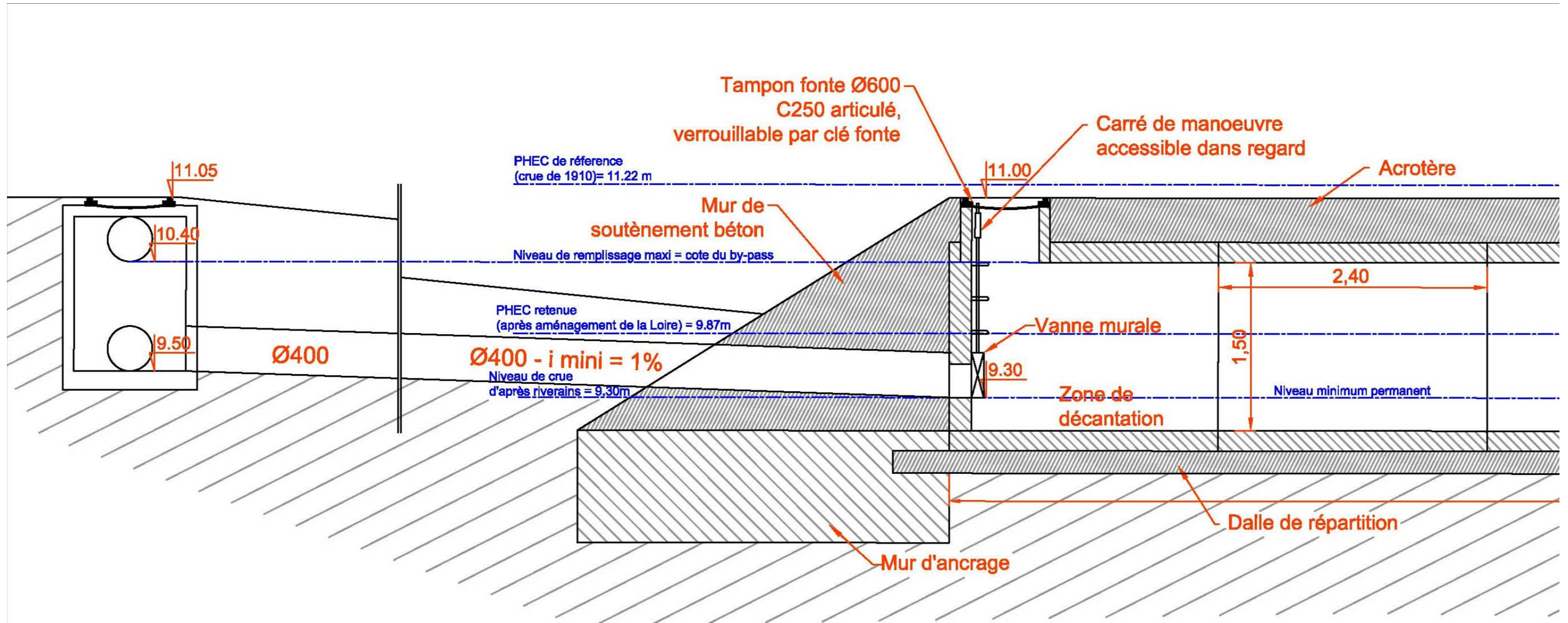
199
11.27

DEPARTEMENT

© sce /

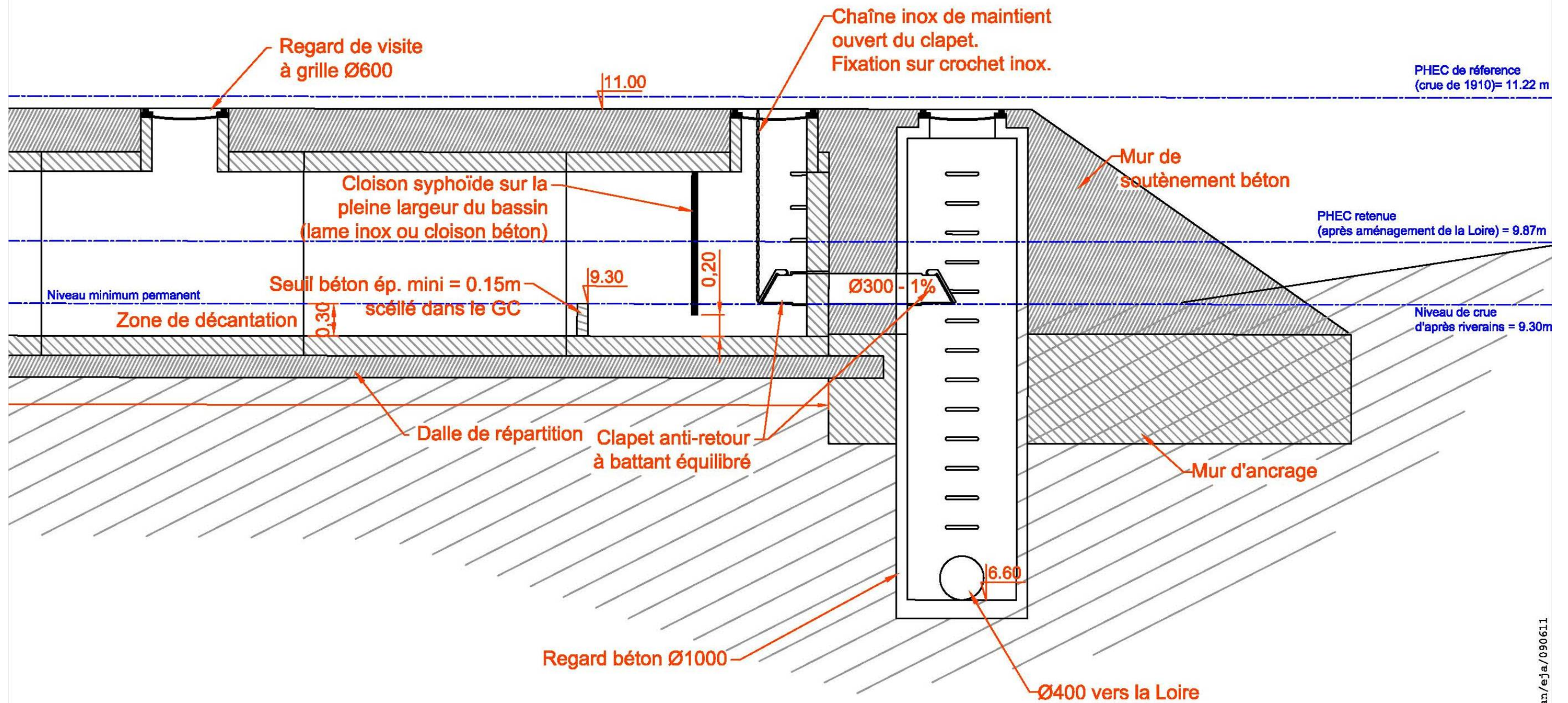


Coupe longitudinale de l'alimentation du bassin de confinement n° 1



PHEC : Plus Hautes Eaux Connues

Coupe longitudinale de l'équipement de fermeture du bassin de confinement n° 1



PHEC : Plus Hautes Eaux Connues

10214A_DCE_Plan/eja/090611